

Classements individuels de fin de saison 2021-2022

Calendrier et procédure

Séries concernées	Parution	Demande de modification	Appels et/ou Publication
Séries A et B0 Ces classements sont attribués par la Commission Nationale Top et Evénements	Publication officielle (site FRBTT) le 28 mai 2022	A adresser à Mr André LEMAIRE Rue Brogniez, 41/3 1070 Bruxelles le 11 juin 2022 date de la poste faisant foi	Publication des modifications le 12 juin 2022 Appels jusqu'au 26 juin date limite chez : Mme Nathalie ALEXANDER (S.G. National) Rue Brogniez, 41/3 1070 Bruxelles date de la poste faisant foi Publication le 28 juin 2022
Séries B2-B4-B6 Ces classements sont attribués par la Cellule des Classements de l'Aile Francophone	Publication espace joueur Publication espace secrétaire Publication générale (site AFTT) le 9 mai 2022	ASBL Aile Francophone de la FRBTT Allée des Artisans, 5 5590 Ciney jusqu'au 23 mai 2022 dernier délai via l'espace personnel ou courrier date de la poste faisant foi	Publication des classements définitifs le 31 mai 2022 Un appel n'est plus possible en vertu des Règlements Sportifs Francophones
Séries C0 à NC Ces classements sont attribués par les Provinces	Publication espace joueur Publication espace secrétaire Publication générale (site AFTT) le 9 mai 2022	Réclamation motivée à introduire chez : Ph. Winand piwi5100@gmail.com jusqu'au 23 mai 2022 dernier délai - par mail - par courrier Av. de la Sauge, 13 5100 Jambes	Publication des classements définitifs le 31 mai 2022 Un appel n'est plus possible en vertu des Règlements Sportifs Francophones

MODALITES A RESPECTER POUR L'INTRODUCTION D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION

Dans tous les cas, seul la joueuse ou le joueur a le droit d'introduire une demande de modification.

Cette demande doit être motivée et envoyée **par courrier normal ou via l'espace personnel** à l'Instance renseignée dans le tableau ci-dessus. Nous insistons sur le fait qu'il n'existe plus de possibilité d'appel. Le classement qui sera attribué après l'analyse d'une éventuelle demande de modification **sera définitif.**

Nous vous invitons à vous référer aux Règlements Sportifs Francophones (articles B.1.x à B.4.x) pour de plus amples renseignements.